

HONORAIRES AGENCE TRANSACTION

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Les honoraires de l'agence sont de :

0 à 100 000 € : 8 % du montant du bien

101 000 à 200 000 € : 7 % du montant du bien

Au délà: 6 % du montant du bien

avec un minimum de 5000€.

La rémunération sera à la charge du vendeur sauf convention expresse différente stipulée dans les pièces écrites.

Le montant de la TVA est inclus au taux de 20%, aucune commission n'est due avant la conclusion réelle de la transaction.



HONORAIRES LOCATION

<u>Visite, constitution dossier, rédaction bail</u> : ¾ d'un loyer hors charges + tva à 20.00 % dans la limite de 8.00 € TTC / m² habitable pour le locataire et idem propriétaire

<u>Etablissement état des lieux d'entrée</u> : 3.00 € TTC / m² habitable pour le locataire et idem propriétaire

<u>Etablissement état des lieux de sortie</u> : 3.00 € TTC / m² habitable à la charge exclusive du propriétaire



HONORAIRES GESTION

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Gestion:

Tarifs dégressifs en fonction du nombre de lots

6.00 % HT des encaissements

Assurance Loyer Impayé:

2,5 % TTC des encaissements

Société de gestion : SARL GIF - NOBLIMO régie - 48 rue de la résistance - 42 000 St Etienne